

ANNEXE

**DISPOSITIONS SPECIFIQUES
DU GROUPE MOBILIZE FINANCIAL SERVICES
AU CODE DE CONDUITE ANTICORRUPTION
DE RENAULT GROUP**

Le groupe Mobilize Financial Services réaffirme son engagement ferme en faveur d'une politique volontariste de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence. En tant que partenaire financier des marques de Renault Group, ainsi que des marques Nissan et Mitsubishi, Mobilize Financial Services (Mobilize FS) propose des produits de financement, d'épargne, d'assurance et de services.

Etablissement bancaire placé sous la supervision de la Banque centrale européenne depuis 2016, Mobilize FS est soumis aux réglementations bancaires les plus strictes. Le groupe agit avec intégrité et transparence, des valeurs inscrites au cœur de son identité.

Dans le cadre de la prévention des risques et de la protection des intérêts du groupe, Mobilize FS aligne ses exigences sur le dispositif anticorruption de sa maison-mère, et ce dans l'ensemble des pays où il opère. Conformément à la loi Sapin 2, Mobilize FS est en ligne avec celui de Renault Group, et applique la politique « **tolérance zéro** » à l'égard de tout comportement non éthique.

La Charte éthique, clé de voûte de la politique éthique et compliance de Renault Group, s'applique à l'ensemble de Mobilize FS. Elle est complétée par le code de conduite anticorruption Renault dont ce document constitue l'Annexe pour les activités du groupe Mobilize FS.

Cette annexe – partie intégrante du Code de conduite anticorruption de Renault Group – illustre les situations à risque qui lui sont propres, afin d'inspirer les comportements de chacun, dans une recherche permanente d'intégrité. Parmi les exemples (liste non-exhaustive) de cas potentiels de corruption dans le secteur bancaire (Partie 1), figurent notamment :

- Conflits d'intérêts,
- Cadeaux et invitations,
- Opérations de mécénat et partenariat d'image,
- Actions de représentation d'intérêts,
- Actes de corruption lié au blanchiment de capitaux / financement terrorisme,
- Relations avec les partenaires d'affaires,
- Opérations de titrisation,
- Opérations de recouvrement.

Pour les autres situations à risque non couvertes par la présente Annexe (ex. fusions-acquisitions), les règles définies dans le Code de conduite anticorruption de Renault Group demeurent pleinement applicables.

La partie 2 de cette Annexe précise les modalités de gestion de ces situations à risque au sein de Mobilize FS, lorsque celles-ci présentent des spécificités par rapport aux pratiques de sa maison-mère.

Nous comptons sur l'exemplarité de chacun dans le respect des principes énoncés dans ce Code de conduite et son Annexe, afin de garantir un environnement professionnel éthique et conforme aux exigences réglementaires.

Martin Thomas
Directeur Général



Caroline Jeandeu
Directrice de la Conformité groupe



Exemples de situations à risque au sein de Mobilize FS

Conflits d'intérêts

Les principes généraux du Code de conduite anticorruption de Renault Group s'appliquent pleinement au sein du groupe Mobilize FS. Toutefois, en tant qu'établissement bancaire, Mobilize FS est soumis à des exigences réglementaires renforcées en matière de gestion des conflits d'intérêts.

Les mêmes réflexes doivent être adoptés pour identifier une situation à risque :

- Ai-je un lien personnel ou professionnel avec un partenaire d'affaires ?
- Cette relation peut-elle influencer ou sembler influencer mes décisions ?
- Serais-je à l'aise si cette situation était connue de mes collègues ou d'un tiers ?

Au sein de Mobilize FS, ces règles s'étendent notamment :

- **Aux personnes FAP** (assujetti à une évaluation "*fit and proper*" par la BCE), soumises à des obligations de déclaration renforcées dès leur nomination et chaque année.
- **Aux décideurs de prêts**, qui doivent s'abstenir de toute décision de crédit en cas de conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu avec l'emprunteur.

Toute situation identifiée doit être **déclarée sans délai**, afin d'être analysée et traitée de manière confidentielle par le supérieur hiérarchique, le responsable/référent conformité et les Ressources Humaines.

EXEMPLE DE SITUATION À RISQUE :

Vous êtes en charge de négocier un partenariat pour un nouveau produit d'assurance avec une société dont l'un des dirigeants (fondateur et actionnaire majoritaire de cette société) est un membre de votre famille (par exemple, votre frère).

→ Cela constitue une situation de conflit d'intérêts que vous devez déclarer à votre supérieur hiérarchique et à votre responsable/référent conformité, afin de confier la négociation du contrat à une autre personne de l'équipe.

POUR ALLER PLUS LOIN :

[Procédure de prévention, gestion et atténuation des conflits d'intérêts](#)

[Formulaires de déclaration des conflits d'intérêts](#)

La Direction conformité groupe est à votre écoute pour toute question relative à la gestion des conflits d'intérêts



Cadeaux, invitations et repas d'affaires

Mobilize FS applique les mêmes principes que ceux définis par Renault Group concernant les cadeaux, invitations et repas d'affaires. Ces gestes doivent rester exceptionnels, proportionnés et conformes aux règles internes et à la législation en vigueur.

Afin de prévenir tout risque de corruption ou de conflit d'intérêts :

- Il est interdit d'offrir ou de recevoir un cadeau, une invitation ou un repas d'affaires dans le but d'influencer une décision, en période sensible, ou sous forme d'espèces ou équivalents.
- Toute offre à un agent public est strictement encadrée et nécessite une autorisation préalable.
- Les cadeaux, invitations ou repas d'affaires doivent s'inscrire exclusivement dans un cadre professionnel. La présence d'un accompagnant n'est pas autorisée.

Lorsque le montant d'un cadeau ou d'une invitation **n'est pas connu à l'avance**, il convient de :

- **Estimer la valeur** à partir d'éléments objectifs : prix du restaurant, lieu de l'événement, type d'activité, etc.
- **Déclarer la situation** en cas de doute sur la valeur ou la conformité.

Cette démarche permet de garantir la transparence et de préserver l'intégrité des relations professionnelles au sein du Groupe Mobilize FS.



EXEMPLES DE SITUATION À RISQUE :

En tant qu'expert IT, vous êtes invité par l'un des fournisseurs informatiques de Mobilize FS à animer un débat dans le cadre d'un séminaire professionnel. Le prestataire propose de prendre en charge tous les frais (transport, hôtel 5 étoiles, restauration) pendant plusieurs jours en échange de votre participation.

→ **Selon les règles de l'entreprise, vous pourrez accepter l'entrée et le déjeuner. Si je souhaite m'y rendre, les frais d'hébergement et de transport devront être supportés par mon entité. Il convient de déclarer cette invitation préalablement à votre responsable hiérarchique.**

Vous êtes pressé par le temps et vous cherchez à obtenir un agrément pour une nouvelle filiale de Mobilize FS dans un pays tiers afin de lancer une activité commerciale. Vous contactez un agent local pour voir s'il existe un moyen d'accélérer le processus. L'agent vous dit qu'il peut accélérer le processus en échange de 10 000€ en espèces.

→ **Vous devez refuser cette proposition car il s'agit d'un acte de corruption. Vous devez immédiatement le déclarer à votre supérieur hiérarchique et à votre responsable/référent conformité, ainsi qu'à la Direction de la conformité groupe.**

POUR ALLER PLUS LOIN :

[Procédure Cadeaux, invitations et repas d'affaires](#) (la liste des montants maximum autorisés par pays est disponible directement dans la procédure)

[Page intranet dédiée aux Cadeaux, invitations et repas d'affaires](#) et [Vidéo explicative](#)

Formulaires [Corporate/France](#) et [formulaire pays](#)

La Direction Conformité Groupe est à votre écoute pour toute question relative à la gestion des cadeaux, invitations et repas d'affaires

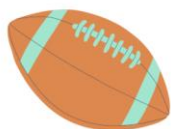
Opérations de mécénat et de partenariats d'image

Mobilize FS applique les mêmes règles que Renault Group en matière de mécénat et de partenariats d'image. Ces opérations doivent être réalisées dans le respect des principes d'éthique, de transparence et de conformité, sans recherche d'avantage indu ou personnel.

- **Mécénat** : soutien désintéressé à une structure d'intérêt général, sans contrepartie ou avec une contrepartie limitée.
- **Sponsoring** : partenariat d'image avec contrepartie contractuelle visant à promouvoir la visibilité du groupe.

Toutes les opérations doivent :

- Être conformes aux règles locales et internes ;
- Faire l'objet d'une vérification d'intégrité du partenaire ;
- Être formalisées par un contrat ;
- Être validées par les parties prenantes internes ;
- Être suivies et documentées.



EXEMPLE DE SITUATION À RISQUE :

Vous participez à l'organisation d'un jeu concours en partenariat avec une association locale. À l'issue de l'opération, Mobilize FS prévoit de verser un don à cette association, sans contrepartie commerciale directe.

→ **Il convient de s'assurer que cette opération respecte les règles de mécénat : vérification de l'intégrité de l'association, contractualisation, suivi du projet et traçabilité du don.**

Mobilize FS envisage un partenariat avec une équipe sportive locale dans le cadre d'une opération de sponsoring visant à accroître la visibilité de la marque. Ce partenariat inclurait notamment la mise à disposition d'un espace VIP lors des matchs et l'affichage du logo de Mobilize FS sur les maillots.

→ **Cette opération doit être encadrée par un contrat précisant les contreparties attendues, être validée par les parties internes concernées, et respecter les règles de sélection des partenaires.**

POUR ALLER PLUS LOIN :

[Procédure mécénat et sponsoring](#)

La Direction conformité groupe est à votre écoute pour toute question relative aux opérations de mécénat et partenariats d'image

Actions de représentation d'intérêts (« lobbying »)

Contrairement à Renault Group, Mobilize FS ne mène pas d'activités de représentation d'intérêts (lobbying).

Toutefois, certaines associations professionnelles auxquelles Mobilize FS adhère (telles que l'ASF ou la FBF) peuvent exercer des actions de lobbying dans le cadre de leurs missions.

Mobilize FS veille à ce que ses interactions avec ces associations soient conformes aux règles éthiques et de conformité, notamment en matière de transparence, d'intégrité et de respect des procédures légales

Actes de corruption lié au blanchiment de capitaux/financement du terrorisme

En tant qu'établissement bancaire, Mobilize FS est soumis à des obligations strictes en matière de **lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)**.

Ces pratiques peuvent constituer des formes indirectes de corruption lorsqu'elles visent à dissimuler l'origine illicite de fonds ou à financer des activités criminelles. À ce titre, toute opération suspecte ou atypique doit faire l'objet d'une vigilance renforcée et, le cas échéant, d'un signalement.

Mobilize FS applique les procédures internes de LCB-FT, incluant :

- L'identification et la vérification des clients ;
- Le suivi des opérations financières ;
- Les déclarations des soupçons via les canaux dédiés.

Ces mesures visent à protéger l'intégrité du groupe et à prévenir tout usage abusif de ses services à des fins illicites.

EXEMPLE DE SITUATION À RISQUE :

Un de vos clients a d'importants flux entrants sur son compte en provenance d'une société basée dans une zone offshore. Il souhaite obtenir un financement pour une flotte de véhicules sans vous donner de justificatifs attestant de la licéité de l'origine des fonds. En échange d'une décision favorable, il propose de vous offrir deux places VIP, pour vous et votre épouse, pour un événement important.

→ **Vous devez refuser le cadeau et vous abstenir de réaliser la transaction car celle-ci est suspicieuse. Vous devez en référer immédiatement à votre responsable hiérarchique et à votre responsable/référent conformité, car cet acte de corruption peut permettre la réalisation d'un acte de blanchiment d'argent.**

POUR ALLER PLUS LOIN :

[Procédure de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme](#)

La Direction conformité groupe est à votre écoute pour toute question relative au dispositif LCB-FT

Relations avec les partenaires d'affaires

Mobilize FS applique les mêmes principes que Renault Group pour encadrer ses relations avec les partenaires d'affaires, dans le respect des règles d'éthique et de conformité. À ce titre, Mobilize FS :

- Évalue l'intégrité des tiers via le processus de **due diligence**, incluant la vérification des bénéficiaires effectifs, des personnes politiquement exposées (PEP) et des sanctions ;
- Intègre dans les contrats des **clauses anticorruption** permettant de mettre fin à la relation en cas de manquement ;
- Veille à ce que toute rémunération versée à un **intermédiaire** soit justifiée, transparente et liée à une prestation réelle et documentée.

En tant qu'établissement financier, Mobilize FS est exposé à des risques accrus dans ses relations avec des entités publiques ou sensibles. Il est strictement interdit :

- D'ignorer les alertes issues de la due diligence ;
- D'engager une relation sans validation interne ;
- De solliciter un avantage personnel en contrepartie d'un partenariat.

EXEMPLE DE SITUATION À RISQUE :

Vous êtes en charge d'un partenariat avec une entreprise publique présentant un risque élevé (présence de personnes politiquement exposées, sanctions). Malgré ces alertes, vous engagez la relation sans validation interne et demandez à votre interlocuteur d'embaucher un proche.

→ **Cette situation constitue un acte de corruption, passible de sanctions disciplinaires et pénales. Toute relation avec un partenaire sensible doit être encadrée, validée et exempte de tout avantage personnel.**

POUR ALLER PLUS LOIN :

[Procédure d'évaluation d'intégrité des tiers \(TIM\)](#)



Opérations de titrisation/de refinancement

Les opérations de **titrisation** et de **refinancement** font partie des activités structurantes de Mobilize FS. Elles impliquent la cession ou la mobilisation d'actifs financiers auprès d'investisseurs ou d'institutions externes, souvent dans un cadre réglementaire complexe.

Compte tenu des enjeux financiers et de la sensibilité des données traitées, ces opérations doivent être menées avec une **rigueur éthique absolue**. Toute tentative d'influencer indûment un partenaire, de dissimuler des informations ou de contourner les procédures internes constitue un **risque de corruption ou de fraude**. À ce titre :

- Les partenaires doivent faire l'objet d'une **analyse d'intégrité préalable** ;
- Les décisions doivent être **documentées, traçables et validées** par les instances compétentes ;
- Toute situation de conflit d'intérêts ou de pression externe doit être **déclarée sans délai**.

Mobilize FS interdit formellement toute pratique visant à obtenir un avantage personnel ou à compromettre la transparence de ces opérations.

EXEMPLE DE SITUATION À RISQUE :

Pour des opérations de titrisation/de refinancement, Mobilize FS travaille avec différents partenaires bancaires. L'un d'eux est accusé dans un scandale de corruption, de blanchiment d'argent et de financement de terrorisme au sein de son management. La Banque en question a été déjà placée sous vigilance renforcée à l'entrée en relation par le Comité risque tiers à l'issue du processus TIM (*third party integrity management*) dont le Directeur conformité groupe fait partie.

→ Vous devez réexaminer l'opportunité de poursuivre la relation avec ce partenaire bancaire compte tenu du risque potentiel d'atteinte à l'image et la réputation du groupe Mobilize FS.

→ Vous devez solliciter la Direction conformité groupe pour effectuer une due diligence externe le cas échéant.

POUR ALLER PLUS LOIN :

[Procédure d'évaluation d'intégrité des tiers \(TIM\)](#)

Opérations de recouvrement

Les opérations de **recouvrement** font partie des activités sensibles de Mobilize FS, car elles impliquent des interactions directes avec des clients en situation financière difficile. Ces démarches doivent être menées avec **professionnalisme, respect et intégrité**, dans le strict respect des règles internes et du cadre légal.

Il est formellement interdit :

- De solliciter ou d'accepter un avantage personnel en échange d'un traitement favorable ;
- De faire pression de manière abusive ou non conforme sur un client ou un tiers ;
- De contourner les procédures de recouvrement ou de négociation prévues.

Toute situation de **conflit d'intérêts**, de **pression externe** ou de **tentative de corruption** dans le cadre du recouvrement doit être **immédiatement déclarée** au responsable/référent conformité ou responsable hiérarchique.

EXEMPLE DE SITUATION À RISQUE :

Dans le cadre d'une opération de recouvrement, un client vous demande de temporiser sur les actions de recouvrement en échange d'une gratification.

→ Vous devez **refuser cette gratification et en référer immédiatement à votre supérieur hiérarchique et à votre responsable/référent conformité**.

POUR ALLER PLUS LOIN :

[Procédure processus de recouvrement](#)



Dispositif en place au sein du groupe Mobilize FS pour prévenir et détecter les risques corruption et de trafic d'influence

Dispositif d'alerte professionnelle

Mobilize FS s'appuie sur le dispositif d'alerte de Renault Group, complété par ses propres canaux internes. Les alertes peuvent être **confidentielles ou anonymes**, et l'identité du lanceur d'alerte est **protégée par la loi**.

En raison de son statut d'établissement bancaire de ses activités, Mobilize FS applique des **règles spécifiques** :

- La gestion des alertes est **centralisée** au niveau du Directeur de la Conformité Groupe.
- Le périmètre couvre également les **manquements aux obligations bancaires** définies par les textes européens, le Code monétaire et financier, ou le règlement de l'AMF.
- La **protection légale** s'étend aux personnes ayant signalé des faits à l'AMF, à l'ACPR ou à la BCE. Ces personnes ne peuvent faire l'objet de **sanctions ou mesures discriminatoires** en raison de leur signalement.

Le dispositif permet de **maintenir le dialogue avec le lanceur d'alerte**, tout en garantissant son anonymat si souhaité.

POUR ALLER PLUS LOIN :

[Procédure relative aux alertes professionnelles](#)

[Application WhistleB](#) et QR code



Processus d'évaluation des tiers

Le groupe Mobilize FS évalue l'intégrité des tiers conformément à la procédure TIM (*Third Party Integrity management*) suivantes afin d'identifier les risques potentiels de corruption, fraudes ou autres infractions contraires à l'éthique, ainsi que les risques associés aux programmes de sanctions internationales :

Les processus TIM du groupe Mobilize FS s'appliquent en ligne avec le processus d'évaluation des tiers mis en place au sein de sa maison-mère.

POUR ALLER PLUS LOIN :

[Procédure d'évaluation d'intégrité des tiers \(TIM\)](#)

Formations

Le groupe Mobilize FS met à disposition de ses collaborateurs des **formations en ligne et en présentiel**, sur les thématiques d'éthique des affaires : **anticorruption, conflits d'intérêts, éthique, alertes professionnelles**. En tant qu'établissement bancaire, Mobilize FS déploie également des **formations dédiées à la LCB-FT**. Ces modules sont accessibles via l'intranet de Mobilize FS, dans « **Learning@RG** ».

Ces formations renforcent les compétences des collaborateurs pour **prévenir les risques** liés aux situations décrites dans le Code de conduite.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Learning@RG



Intranet Risque et Conformité

Le groupe Mobilize FS met à disposition sur son intranet Risque et Conformité, un ensemble de ressources relatives à l'éthique et la conformité sur les sujets cités dans le présent code de conduite (corruption, conflits d'intérêts, cadeaux et invitations...) mais aussi d'autres sujets de conformité spécifique à ses activités (LCB-FT, fraudes, protection de la clientèle...).

POUR ALLER PLUS LOIN :

[L'intranet Conformité](#)

Réseau des Responsables/Référents Conformité

Le groupe Mobilize FS a son propre réseau (composé des responsables/référents conformité dans l'ensemble de ses entités locales) dédié à l'animation des thématiques éthique et conformité.

Si vous souhaitez un avis sur une règle existante, un conseil sur un nouveau projet ou un processus à mettre en place, ou signaler une difficulté dans l'application du présent code de conduite anti-corruption, vous pouvez vous rapprocher des membres de ce réseau ou de la Direction de la conformité groupe.

POUR ALLER PLUS LOIN :

[Liste des membres du réseau compliance](#)

